

AFFAIRE N° 38.- Contrat d'honoraires à passer avec le cabinet BOSSU pour la construction de 5 classes économiques à Saint-Denis, au lieu dit Commune Prima.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver le contrat d'honoraires à passer avec le cabinet BOSSU chargé de l'étude et de la surveillance des travaux de construction de 5 classes économiques à Saint-Denis, au lieu dit "Commune Prima".

Ces 5 classes économiques s'intègrent dans un programme de 25 classes dont 20 traditionnelles seront réalisées ultérieurement.

Les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires sont prévus au Chapitre 903, article 2 302-01 du Budget Primitif de 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité sans la voix de Monsieur CHANE.KUNE qui s'est abstenu.